

ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2021

Présents :

Au titre des membres actifs :

- Gérard JULIEN , Président,
- Patrick NANCY, Vice-président,
- Yves SOLANS, Trésorier
- François COLLET, Secrétaire,
- Nicole CATUHE, membre du Bureau.

Au titre des membres associés :

- Danièle FILLION, représentant la Caisse d'allocations Familiales (CAF),
- Roselyne JANVIER, représentant la commune de Lescar,
- Anne SAOUTER, représentant la Communauté de communes du Haut-Béarn.

Excusés :

- Michel COUAILLIER, Vice-Président,
- Pierrette GABORIAUD, membre du Bureau,
- Annick MAUPEU, membre du Bureau (procuration à Patrick NANCY),
- Valérie ARROCENA, administratrice (procuration à Gérard JULIEN),
- Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur (procuration à Nicole CATUHE),
- Chantal MORNET-PERIER, administratrice,
- Patrick SAVARY, administrateur.

Assistaient également à la réunion :

- Arnault GIMENEZ, Directeur de l'Association,
- Marianne PUCHEU, Adjointe de Direction,
- Isabelle PORTE, représentant le Commissaire aux comptes.

Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020

Ce compte rendu, que la convocation à la présente réunion invitait à consulter sur le site de l'Association, ne suscite aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes 2020

A la demande du président, le Directeur présente les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'il sont annexés aux présent compte rendu.

S'agissant des charges, les achats sont en hausse de 4.000 €, en lien avec la Covid et le recrutement de nouveaux agents, les services extérieurs sont stables, les frais de personnel – qui représentent 77% des charges - sont en diminution en suite du départ de Michel MOLINA (mais devraient augmenter en 2021 en raison de l'augmentation des effectifs soit, au total 17 salariés en 2021 et 18 en 2022) et les amortissements sont en hausse du fait de l'acquisition du camion aménagé. Au total, les charges sont inférieures de 10.000 €, soit 2%, à celles de l'exercice 2019.

Le Directeur relève que c'est parce que son personnel est presque exclusivement féminin que l'Association a été particulièrement touchée par le placement en congé maladie d'agents pour la garde de leurs enfants durant le premier confinement, ce qui est une façon de souligner que ce sont toujours les

femmes qui la plupart du temps assurent cette tâche.

Danielle FILLION demande à quoi correspondent les autres services extérieurs qui apparaissent sur le compte de résultat simplifié. Le Directeur et Isabelle PORTE lui répondent qu'il s'agit essentiellement du remboursement des frais de déplacement des agents avec leur véhicule personnel, qui sont en diminution du fait de l'achat d'un véhicule de service supplémentaire et de la réduction des déplacements de Marianne PUCHEU à cause de la Covid.

Du côté des produits, les prestations sont en hausse de 18.000 € et atteignent 50.000€, ce qui répond à la volonté du Bureau pour compenser la baisse des subventions. Une étude a ainsi été réalisée pour la communauté de communes des Luys en Béarn et une autre engagée pour la Communauté de communes du Haut-Béarn, à quoi s'ajoute la contribution perçue depuis plusieurs années pour l'intervention réalisée pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Les concours de l'Etat sont en légère augmentation grâce à la subvention pour l'intermédiation locative, de même que les concours du Département grâce à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par cette collectivité pour le suivi des collégiens (en année pleine la subvention correspondante devrait atteindre 20000 € en ce compris le concours apporté par la CAF pour cette action). Les subventions de communes continuent de diminuer, justifiées par celles-ci par le transfert de la compétence pour les aires d'accueil des gens du voyage aux communautés de communes et d'agglomération, alors même que cette compétence se limite à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion de ces aires, ce qui ne recouvre pas la totalité des actions en faveur de cette population (scolarisation, santé...). Yves SOLANS souligne l'indispensable fonction d'observatoire assurée par l'Association sur l'ensemble du département.

Anne SAOUTER abonde sur ce point, indiquant que dans la Communauté de communes du Haut-Béarn, tout ce qui relève de l'accompagnement social des gens du voyage n'est pas comptabilisé en tant que tel. En contrepoint, Yves SOLANS fait valoir que les collectivités rechignent à subventionner sans savoir précisément à quoi sont utilisées leurs contributions, ce qui conduit Anne SAOUTER à indiquer que pour ce qui la concerne, la Communauté de communes du Haut-Béarn est consciente du rôle indispensable joué par Gadjé Voyageurs, notamment parce qu'elle va sur le terrain. Yves SOLANS lui demande si cette Communauté en tirera les conséquences au plan financier, à quoi elle répond par l'affirmative. S'agissant des problèmes de pollution liés au dépôt de ferrailles relevés aux Angles, Marianne PUCHEU signale la réticence des usagers à se faire dépister et d'une manière générale dans le département, sur les questions de santé, beaucoup de voyageurs rechignent à se faire vacciner contre la Covid.

Les concours versés par la CAF sont stables, de même que ceux provenant du GIP-DSU (groupement d'Intérêt Public – Dotation de Solidarité Urbaine) de l'agglomération paloise. Au total les produits sont en hausse de 10.000€, ce qui tient pour partie à la perception d'indemnités journalières pour les arrêts de travail du personnel pour la garde d'enfants durant le premier confinement.

Au final, l'exercice est clos avec un excédent de 34.000€, qui présente un caractère tout à fait exceptionnel pour les raisons qui ont été indiquées. Cet excédent pourra être utilisé pour les travaux d'aménagement de bureaux supplémentaires dans les combles du siège. Patrick NANCY ajoute que ces travaux concerneront aussi la sécurité des locaux (installation électrique...).

Danièle FILLION demande si le bailleur participera à ces travaux, car ils augmenteront la valeur du bâtiment. Le directeur lui répond qu'il est prévu de rencontrer le bailleur pour lui soumettre le devis. A minima, Danièle FILLION estime qu'on devrait obtenir que le loyer ne soit pas augmenté pour une durée en relation avec le coût des travaux.

Plus aucune question n'étant soulevée concernant les comptes 2020, le Président les soumet au vote de l'assemblée, qui les approuve à l'unanimité.

Approbaton du bilan d'activité 2020

A la demande du Président, le Directeur présente le bilan d'activité tel qu'il est annexé aux présentes et que la convocation invitait à découvrir sur le site de l'Association, mettant en exergue que la Covid n'a entraîné que 15 jours de suspension de l'activité et qu'inversement l'Association a dû faire face à de nombreuses demandes du Département et des services de santé (ARS...), ce qui a notamment conduit la direction à faire le tour d'un maximum de lieux de stationnement des gens du voyage.

Anne SAOUTER demande si la Covid 19 a eu une incidence négative sur la scolarisation. Il lui est répondu que oui, tant au niveau départemental que national, ce qui a d'ailleurs conduit le président de la

FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage) à saisir le Ministre de l'éducation, lequel a fait une réponse d'attente. Yves SOLANS précise que la Covid n'est pas la seule responsable d'une régression de la scolarisation, qu'on observe depuis plusieurs années, alors qu'elle avait progressé précédemment. Il met en cause le discours de certains mouvements religieux, qui dissuadent les gens du voyage de scolariser les enfants sous couvert de préserver leur culture (essentiellement orale...).

Roselyne JANVIER rappelle qu'il y avait autrefois un accompagnement spécifique des gens du voyage par des enseignants. Marianne PUCHEU et le directeur indiquent que de son côté, l'Association a dû réduire ses actions de médiation scolaire en raison de la diminution des financements correspondants, à quoi Yves SOLANS ajoute que l'Association n'est plus financée que pour les publics en grande difficultés, ce qui la contraint à sacrifier la « prévention primaire ». De son côté Roselyne JANVIER déplore l'abandon de l'accompagnement des collégiens au collège de Lescar.

Plus largement, le Directeur fait observer que la puissance publique, plus particulièrement le Département, en demande toujours plus à moyens constants, relevant que l'Association est le seul centre social à ne bénéficier d'aucune subvention du Département au titre du financement de la politique Enfance-Famille.

Anne SAOUTER pointe du doigt que lorsque l'Association assure le suivi des personnes bénéficiaires du RSA (Revenu Solidaire d'Activité), elle leur fait signer un contrat par lequel elles prennent un certain nombre d'engagements, alors que pour les bénéficiaires suivis par les SDSEI (Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion), la signature d'un tel contrat est loin d'être systématique, cette différence de traitement mettant l'Association en porte-à-faux car les gens du voyage sont enclins à l'accuser de les discriminer. Le président souligne de son côté l'intérêt du contrat RSA, qui permet une approche globale (santé, scolarisation...).

Le Président fait également part de la satisfaction exprimée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour sa réactivité face à la crise sanitaire.

A l'issue de ce débat, le Conseil d'Administration approuve le rapport d'activité à l'unanimité.

Orientations 2021

Le Directeur évoque les éléments marquants de l'activité de l'Association pour l'année en cours, savoir :

- Le développement d'une activité d'écrivain public et la dématérialisation numérique de l'accueil du Centre social, projet pour lequel l'Etat finance 1,5 Equivalent Temps Plein.
- La reprise des activités collectives avec le camion aménagé. Marianne PUCHEU signale à ce propos qu'il y a une forte errance des gens du voyage au Nord de l'agglomération paloise et que le camion pourrait être utilisé pour des activités de PMI (Protection Maternelle et Infantile), mais que les services concernés estiment qu'il ne doit pas y avoir de traitement spécifique des gens du voyage et que ceux-ci doivent se rendre aux lieux où se tiennent les séances de PMI pour tous les intéressés. Le Directeur fait cependant valoir qu'il faut que les services se déplacent sur les lieux de vie des gens du voyage le temps qu'ils (re)noient avec ces services des relations les conduisant à les fréquenter « aux lieux normaux ».
- Le renouvellement des contrats de projet avec la CAF pour le centre social de Pau - dont le champ d'action a été étendu de l'agglomération paloise à l'ensemble du Béarn – et l'espace de vie sociale de Bayonne -dont le champ d'action a symétriquement été étendu de l'agglomération bayonnaise à l'ensemble du Pays basque.

Sur une question du Président, Danièle FILLION précise que les collectivités sont associées à l'élaboration de ces contrats. Yves SOLANS pense que la particularité et donc la difficulté de l'Association est que les contrats qu'elle est amenée à conclure couvrent la totalité du département alors que les autres centres sociaux ont une aire d'action beaucoup plus réduite.

- L'étude engagée à la demande de la Communauté de communes du Haut-Béarn ; la salariée en charge de cette étude quitte l'Association et celle-ci peine à remplacer, la solution pouvant être que la Communauté accepte d'augmenter sa contribution, ce qui permettrait de proposer un contrat avec une durée (déterminée) et une rémunération plus attractives. Pour autant, le

diagnostic est terminé et l'on entre maintenant dans la phase des propositions, d'autant plus délicate que l'Association est accusée par les gens du voyage de l'aire des Angles de les avoir mis en difficultés en soulevant le problème de salubrité de l'activité de ferrailage.

A ce propos, Marianne PUCHEU fait part des réticences des gens du voyage à se faire dépister pour la plombémie.

Le Président fait état de la force du lien familial chez les gens du voyage, avec pour conséquence que des enfants parvenus à l'âge adulte se sont installés comme à Oloron sans autorisation sur le terrain des Angles pour être aux côtés de leurs parents et ne veulent pas en partir. De même sur celui de Soeix.

- Le schéma directeur de l'habitat, dont la Communauté d'agglomération du Pays Basque a entrepris l'élaboration, à laquelle elle a souhaité associer l'Association. A ce propos, le Président mentionne que les terrains familiaux ne doivent pas être considérés comme une panacée, car tous les gens du voyage ne sont pas aptes à occuper de tels terrains de façon responsable.
- Roselyne JANVIER indique que la Commune de Lescar a été saisie d'une demande de terrain familial, mais que le coût d'un tel équipement est élevé, de l'ordre de 100.000 €.

Assemblée Générale 2021

L'assemblée générale se tiendra fin juin à une date qui sera fixée ultérieurement.

Questions diverses

Le Directeur fait état du projet de location-vente d'une grange à transformer en habitation pour une famille de gens du voyage, projet innovant lancé par la Communauté de communes de Lacq-Orthez, qui a sollicité le concours de l'Association.

Le Président informe l'assemblée de l'enquête engagée par la FNASAT auprès de ses adhérents sur le rôle et l'utilité de cette fédération. Il précise qu'il est en charge d'une rencontre organisée à ce sujet à Tarbes, le 29 juin.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôture la séance.

A Billère, le 21 juin 2021

Le Secrétaire

Le président

François COLLET

Gérard JULIEN